

## **CONSTITUTION DU DOSSIER SCOLAIRE**

(Document à remettre aux parents lors de l'inscription – cocher les documents à fournir par les parents)

Nous attirons votre attention sur le fait que le dossier scolaire de l'élève doit impérativement être en ordre afin d'effectuer les vérifications légales requises et ainsi rendre son inscription effective.

**Pour tout renseignement, contacter Mr Hubaut au 0032 56/860 913**

Si pour le 15 septembre, celui-ci n'est pas totalement en ordre, nous serions contraints de refuser votre enfant au sein de notre établissement. Il ne sera dès lors plus scolarisé chez nous.

### **DOCUMENTS A FOURNIR**

#### **Pour tous les élèves**

- Une copie RECTO/VERSO de la carte d'identité **valide** de l'élève.  
A défaut, une attestation de filiation avec la mention de nationalité ou une copie du passeport en cours de validité.
- Compléter et signer tous les documents qui seront remis aux élèves à la rentrée scolaire.
- En cas de séparation, fournir une copie du document attestant le droit légal de garde et de responsabilité scolaire de l'enfant.

#### **Elèves scolarisés en Belgique durant l'année scolaire précédente**

##### ***Elèves entrant en 1<sup>ère</sup> formation commune :***

- Une copie du CEB (certificat d'études de base)
- Une attestation de suivi de langue

##### ***Elèves entrant en 1<sup>ère</sup> différenciée :***

- Une attestation délivrée par l'école primaire
- Une attestation de suivi de langue

#### ***Pour les autres élèves :***

- Une attestation provisoire de fin d'année ou une copie du bulletin de juin

#### **Elèves scolarisés en France ou à l'étranger durant l'année scolaire précédente**

- **Tous** les bulletins depuis la 6<sup>e</sup> (3 par an) avec l'avis de passage sur la 3<sup>e</sup>
- un extrait authentique d'acte de naissance
- le paiement des frais d'équivalence (76 € à payer en espèces – PAS DE CHEQUE - sous réserve d'une augmentation possible)
- Pour les élèves en échec en fin de 6<sup>e</sup> en France et désirant fréquenter une 1<sup>ère</sup> différenciée, une attestation de radiation scolaire du dernier établissement fréquenté durant l'année scolaire précédente. (Une demande d'équivalence doit également être introduite pour ces élèves).

#### **Enseignement spécial**

Pour l'enfant qui réintègre l'enseignement ordinaire après avoir fréquenté l'enseignement spécial

##### ***En Belgique***

- Attestation du PMS
- Lettre motivée des parents

##### ***En France (Segpa)***

- Tous les bulletins depuis la 6<sup>e</sup> (3 par an)

### **REMARQUES IMPORTANTES**

- En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer votre nouvelle adresse
- Tout changement de numéro de téléphone doit également être signalé (0032 56/860 917)
- En fin d'année scolaire, les journaux de classe doivent être remis à l'école par le biais du titulaire. Les cours doivent être conservés par l'élève jusqu'à obtention du certificat homologué.